



Assemblée générale

Distr. générale
5 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 20 de l'ordre du jour

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Résumé de la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes et le positionnement d'ONU-Habitat à cet égard

Note du Président de l'Assemblée générale

I. Introduction

1. Conformément au paragraphe 173 du Nouveau Programme pour les villes (résolution 71/256 de l'Assemblée générale), le Président de l'Assemblée générale a convoqué une réunion de haut niveau de deux jours de l'Assemblée au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 5 et 6 septembre 2017 pour débattre de la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes et du positionnement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à cet égard.

2. La réunion a rassemblé des représentants des administrations centrales et des collectivités territoriales, dont 6 ministres et vice-ministres et 13 maires du monde entier. Un grand nombre de directeurs exécutifs et de directeurs exécutifs adjoints d'entités des Nations Unies ont participé et sont intervenus lors de la réunion. Des représentants de la société civile et du secteur privé ont également pris une part active à la réunion.

3. La réunion était organisé autour d'une séance d'ouverture, de quatre tables rondes interactives, d'un débat en plénière et d'une séance de clôture. Au cours du débat en plénière, les participants ont examiné les bonnes pratiques, les exemples de réussite et les recommandations figurant dans le rapport du Groupe indépendant chargé d'évaluer et d'accroître l'efficacité d'ONU-Habitat.

4. La réunion s'est articulée autour de quatre tables rondes interactives portant sur les thèmes suivants :



Table ronde 1 : Le positionnement d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes : le mandat normatif et opérationnel d'ONU-Habitat et sa collaboration avec les pouvoirs publics et les parties prenantes;

Table ronde 2 : Le positionnement d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes : la structure de gouvernance et les capacités financières d'ONU-Habitat;

Table ronde 3 : La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des objectifs de développement durable : le rôle des organismes du système des Nations Unies;

Table ronde 4 : La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des objectifs de développement durable : le rôle de la collaboration multipartite.

5. Les participants étaient saisis d'une note du Secrétaire général sur le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'évaluer et d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat ([A/71/1006](#)).

II. Séance d'ouverture

6. Le 5 septembre, le Président de l'Assemblée générale a ouvert la réunion de haut niveau. Au cours de la séance d'ouverture, la Vice-Secrétaire générale et le Directeur exécutif d'ONU-Habitat ont également fait des déclarations.

7. Le Président de l'Assemblée générale a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné l'importance des deux jours de débat, étant donné le taux d'urbanisation sans précédent et les nombreux problèmes qui l'accompagnent. Il s'est félicité de l'adoption du Nouveau Programme pour les villes et a déclaré que, pour bien le mettre en œuvre, la communauté internationale devait saisir les possibilités offertes par l'urbanisation, renforcer les partenariats, faire connaître le Nouveau Programme pour les villes et le Programme 2030, et veiller à ce que les organismes du système des Nations Unies, et en particulier ONU-Habitat, soit solidement positionné pour en appuyer la mise en œuvre.

8. La Vice-Secrétaire générale a remercié le Groupe indépendant de haut niveau de ses recommandations et déclaré que le Secrétaire général avait pris note des propositions formulées et élaborerait une stratégie concrète pour adapter ONU-Habitat à son objectif. Elle a souligné l'importance des villes dans la réalisation du développement urbain durable et affirmé que, dans ce contexte, ONU-Habitat devait jouer un rôle de premier plan en veillant à la solidité de l'expertise en matière d'urbanisme dans toutes les entités des Nations Unies. Elle a ajouté qu'il était nécessaire d'assurer la cohérence et la collaboration dans les travaux des Nations Unies relatifs à l'urbanisme. Elle a déclaré souscrire à la recommandation du Groupe tendant à ce que les bureaux régionaux d'ONU-Habitat soient rapprochés des commissions régionales et à ce qu'ONU-Habitat se concentre sur l'impératif de ne pas faire de laissés-pour-compte et sur l'adoption d'une logique territoriale. Tout en reconnaissant que l'Organisation des Nations Unies n'était actuellement pas adaptée à cet objectif, elle a souligné que l'ONU devait prendre l'initiative sur les questions urbaines et qu'ONU-Habitat devait jouer un rôle de premier plan au sein du système des Nations Unies. En conclusion, elle a exprimé l'espoir que la réunion déboucherait sur des recommandations concrètes et sur un consensus en faveur d'une nouvelle voie pour l'urbanisation durable et que les organismes du système des Nations Unies et ONU-Habitat mèneraient à bien la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

9. Le Directeur exécutif d'ONU-Habitat a remercié les membres du Groupe indépendant de haut niveau de leur travail et déclaré que leur rapport était utile au renforcement d'ONU-Habitat. Il a noté que la réunion était l'occasion de dégager un consensus parmi les parties prenantes et souligné la nécessité d'un engagement politique et de compétences techniques et professionnelles pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes. Il a indiqué qu'ONU-Habitat avait déjà fait l'objet de réformes qui l'avaient transformé en un programme plus ciblé, plus souple et plus stratégique à même de mieux servir les parties prenantes dans le monde. Il a ajouté qu'il fallait accroître la stabilité financière pour renforcer ONU-Habitat. Il a expliqué que le renforcement d'ONU-Habitat permettrait de faire face aux enjeux du XXI^e siècle en matière d'urbanisation et de développement.

Présentation de l'évaluation établie par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'évaluer et d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat

10. La Ministre mexicaine de la réforme agraire et du développement territorial et urbain et Coprésidente du Groupe, Rosario Robles, a expliqué la méthodologie utilisée par le Groupe dans le cadre de son évaluation et noté que le Secrétaire général lui avait demandé de formuler des propositions ambitieuses, porteuses de transformation et réformistes. Elle a rappelé que le Groupe avait d'abord recommandé qu'ONU-Habitat soit préservé, stabilisé et renforcé et qu'il élargisse ses activités normatives en veillant en priorité à ne pas faire de laissés-pour-compte. Elle a souligné qu'ONU-Habitat devait renforcer ses activités de sensibilisation aux questions urbaines, s'attaquer au problème de l'habitat informel et renforcer les partenariats.

11. Le Président de l'organisation Cités et gouvernements locaux unis, Président de l'Association des administrations locales sud-africaines et Coprésident du Groupe, Mpho Parks Tau, a rendu hommage au dévouement et à l'engagement de son homologue et des autres membres du Groupe. Il a souligné que le Groupe avait recommandé de créer un mécanisme de coordination interinstitutions, ONU-Villes, qui viendrait compléter les travaux d'ONU-Habitat, et d'institutionnaliser le rôle des collectivités territoriales au sein d'ONU-Habitat par la création d'un comité des autorités locales et d'un comité des parties prenantes.

12. Les deux Coprésidents ont souligné la nécessité d'adopter une logique territoriale et d'éviter la simplification abusive découlant de l'opposition binaire entre zones rurales et zones urbaines. Ils ont déclaré qu'ONU-Habitat avait un rôle important à jouer dans la promotion d'un programme d'urbanisation durable. Ils ont également évoqué les avantages d'une composition universelle et d'une plus grande participation au niveau local.

III. Débat en plénière

13. Les 5 et 6 septembre, un débat en plénière a été organisé pour examiner les bonnes pratiques, les exemples de réussite et les recommandations figurant dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau. Durant le débat en plénière, des déclarations ont été faites par les représentants des États Membres et groupes ci-après : Tchéquie, Équateur (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Afrique du Sud, Barbade, République dominicaine, Pologne, Djibouti, (au nom du Groupe des États d'Afrique), Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), El Salvador (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Union européenne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Singapour, Japon,

Allemagne, Inde, Chine, Slovaquie, Italie, Kenya, Argentine, Guatemala, Mexique, Cabo Verde, France, Albanie, Colombie, Éthiopie, Philippines, Équateur, Brésil, Espagne, Ouganda, Thaïlande, République arabe syrienne, Afghanistan, Zambie, Népal, République de Corée, Togo, Serbie, Égypte, Sénégal, Norvège, Nigéria, Canada et Finlande. Des déclarations ont également été faites par l'observateur du Saint-Siège, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), University College London, le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes, la Fédération internationale des administrateurs de biens conseils immobiliers, la Fondation Avina, l'Association internationale des urbanistes, le grand groupe des enfants et des jeunes, et des représentants de collectivités territoriales, notamment les maires de Des Moines (États-Unis), de Soria (Espagne) et de Penang (Malaisie), ainsi que le représentant de la mairie de Montréal (Canada).

A. Observations générales

14. Les participants ont salué le Nouveau Programme pour les villes et noté la volonté renouvelée des États Membres d'en appuyer la pleine mise en œuvre, le suivi et l'examen. Ils ont également souligné la nécessité d'accroître les synergies et les liens entre le Nouveau Programme pour les villes, le Programme 2030, l'Accord de Paris, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre de Sendai.

15. Les participants ont rendu hommage au travail accompli par ONU-Habitat jusqu'à présent et convenu qu'il fallait préserver, stabiliser et renforcer rapidement le Programme. Toutefois, ils ont souligné qu'il était de plus en plus nécessaire de renforcer la gouvernance, d'améliorer la gestion financière, d'accroître l'efficacité et de renforcer la transparence et la responsabilité d'ONU-Habitat afin de le rendre apte à faciliter la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes.

16. Les participants ont félicité le Groupe indépendant de haut niveau de son immense travail, compte tenu en particulier du court délai dont il disposait, et certains ont déclaré voir dans le rapport du Groupe un bon point de départ pour améliorer le fonctionnement d'ONU-Habitat. Ils ont également remercié le Groupe d'avoir mis en évidence les grands enjeux relatifs à la responsabilité, à l'efficacité et à l'efficacité d'ONU-Habitat. Plusieurs recommandations ont été favorablement accueillies, notamment celle relative au changement conceptuel en faveur d'une logique plus territoriale et celle portant sur le renforcement des liens entre l'organisation et les villes et les collectivités territoriales.

17. En ce qui concerne les autres recommandations formulées par le Groupe, de nombreux participants ont estimé que, compte tenu du temps limité dont disposait le Groupe, certaines méritaient d'être approfondies, notamment la création d'ONU-Villes, du conseil d'orientation, du comité des autorités locales et du comité des parties prenantes, ainsi que les propositions susceptibles de créer une dichotomie entre les activités normatives et les activités opérationnelles d'ONU-Habitat. Le manque de clarté quant aux incidences financières de certaines préconisations a également été souligné.

18. Certains participants ont estimé que le Groupe n'avait pas eu suffisamment de temps pour évaluer pleinement tous les aspects des paragraphes 172 et 173 du Nouveau Programme pour les villes et les incidences de ses recommandations. Aussi les participants ont-ils conseillé la prudence, invitant à ne pas prendre de décisions sur la base du rapport tant que toutes ses conséquences n'auraient pas été comprises, avec la pleine participation et l'accord des États Membres.

19. Une représentante s'est déclarée préoccupée par la faible participation à la réunion tenue pour examiner le rapport du Groupe, en particulier au niveau ministériel. Elle a jugé troublant que les recommandations du Groupe soient examinées, mais pas les irrégularités ou les insuffisances constatées dans son rapport. D'autres se sont dits préoccupés par le caractère lacunaire des données ayant servi à établir le rapport du Groupe, soulignant notamment le nombre insuffisant de répondants, de réponses, de sites visités et de documents consultés. Un autre représentant a fait valoir que certaines recommandations formulées outrepassaient le mandat du Groupe, en particulier celles relatives à la création de nouveaux organes.

20. Un représentant a noté que la réforme d'ONU-Habitat devrait être progressive et non révolutionnaire et qu'il fallait mettre l'accent, non pas sur la création de plateformes et d'organisations parallèles, mais sur l'amélioration du fonctionnement des structures existantes. Il a proposé de renforcer la responsabilité d'ONU-Habitat. Un autre a recommandé qu'une vérification intégrée du Programme soit organisée dans quelques années.

21. Une représentante a souligné qu'il importait de donner la meilleure orientation possible à ONU-Habitat et qu'il fallait mettre l'accent sur la meilleure façon de guider le Programme. Elle a noté que le Groupe avait, dans l'ensemble, fait des recommandations intéressantes mais que certaines d'entre elles allaient à l'encontre des réformes proposées. Elle a demandé au Secrétariat de donner des éclaircissements sur les fonctions et les attributions du Programme et souligné l'immensité de la tâche que représente la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

22. Une délégation a déclaré que le Groupe avait mis en évidence l'intensification des risques engendrés par les changements climatiques et les catastrophes naturelles pour les petits États insulaires en développement et indiqué que ces préoccupations devaient être prises en compte.

B. ONU-Villes

23. Les recommandations relatives à la création d'ONU-Villes ont donné lieu à de nombreux débats. Les représentants ont posé des questions concernant le budget et le contrôle d'un tel mécanisme et émis des réserves quant à sa création, notant qu'elle mènerait à la centralisation plutôt qu'à la décentralisation des fonctions à New York, ce qui ne s'inscrivait pas dans les efforts visant à garantir que l'ONU soit adaptée à la mise en œuvre du Programme 2030. Ils ont fait valoir que l'institution d'ONU-Villes affaiblirait ONU-Habitat et créerait de la confusion et un chevauchement entre les rôles de ces deux entités. Ils ont souligné que les capacités institutionnelles, normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat devaient constituer le point de départ de tout mécanisme de coordination de ce type. Certains participants ont indiqué qu'un tel mécanisme de coordination ne serait pas nécessaire si tous les organismes du système des Nations Unies travaillaient de concert à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Un représentant a proposé que, si cette solution était faisable, ONU-Villes soit implanté au même endroit qu'ONU-Habitat, à défaut d'être fusionné avec cette entité.

24. Des représentants ont considéré qu'ONU-Villes n'était pas comparable à ONU-Eau, soulignant que ce dernier mécanisme avait été créé en l'absence d'entité chargée de la préservation et de l'utilisation durable des ressources en eau au sein du système des Nations Unies, alors qu'une entité chargée de l'urbanisation existe déjà, à savoir ONU-Habitat. Une autre délégation a fait observer qu'ONU-Eau avait été qualifiée de mécanisme inefficace et n'était donc pas un bon exemple à suivre. Il

a également été noté qu'un projet du même nom avait été proposé à Habitat III et que les États Membres l'avait rejeté.

25. Plutôt que de créer ONU-Villes, certains représentants ont proposé de renforcer les mécanismes existants, comme le bureau de New York d'ONU-Habitat, et de confier à ce dernier la responsabilité d'assurer la coordination entre ONU-Habitat et les entités des Nations Unies. Un représentant a proposé que le Groupe des Nations Unies pour le développement ou le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination tiennent lieu d'espace de coordination dans le domaine de l'urbanisation durable. Un intervenant a déclaré que, plutôt que de créer de nouvelles entités, il fallait mettre l'accent sur l'établissement de directives claires et bien définies sur la coordination entre les entités des Nations Unies, en particulier pendant les situations de crise.

26. Quoiqu'il en soit, les participants sont tous tombés d'accord pour dire qu'il était nécessaire de renforcer la coordination et la cohérence au sein du système des Nations Unies et avec les autres partenaires de développement dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

C. Gouvernance d'ONU-Habitat

27. En ce qui concerne la structure de gouvernance proposée par le Groupe, les participants ont indiqué qu'une réflexion plus approfondie était nécessaire. Plusieurs représentants ont jugé que la structure de gouvernance proposée était compliquée, inefficace et coûteuse et qu'elle ne contribuait pas à renforcer ONU-Habitat.

28. La proposition visant à ce qu'ONU-Habitat passe à une composition universelle par la création d'une assemblée urbaine a été accueillie favorablement par certains États Membres. On a fait observer que cette mesure renforcerait l'efficacité et l'efficience du Programme et déboucherait sur des procédures plus ouvertes, participatives et transparentes. Toutefois, certains intervenants ont estimé que cette mesure aurait également des conséquences négatives, notamment une augmentation des coûts et un alourdissement de la bureaucratie. D'autres ont indiqué qu'il fallait d'abord assurer la participation des membres actuels du Conseil d'administration avant d'examiner la question de la composition universelle. Plusieurs représentants ont ajouté que le Conseil d'administration devait être renforcé, certains faisant remarquer que le Groupe ne proposait pas dans son rapport d'augmenter la fréquence des réunions de cet organe et d'autres recommandant la tenue d'une grande réunion annuelle. D'autres représentants ont souscrit à la proposition tendant à accroître la participation des collectivités territoriales et d'autres parties prenantes à la gouvernance du Programme. Tout en se disant favorable à l'idée de créer une assemblée urbaine à composition universelle, un intervenant s'est déclaré opposé à ce que cette assemblée se réunisse à Nairobi et à New York et a estimé qu'elle ne devait siéger que dans cette première ville.

29. D'aucuns ont également indiqué que le Conseil d'administration devrait être renforcé et qu'il convenait d'analyser plus en détail la proposition visant à créer un conseil d'orientation. Certaines délégations ont salué la proposition tendant à la création d'un conseil d'orientation, tandis que d'autres s'y sont opposées. Plusieurs participants ont demandé des précisions sur les liens entre les organes proposés ainsi que sur les avantages et les inconvénients des différents éléments envisagés, notamment la composition universelle, le conseil d'orientation et le comité des représentants permanents. Ils ont souhaité avoir confirmation que les changements proposés étaient conformes à la réforme générale du système des Nations Unies pour le développement. Certains représentants ont indiqué qu'une option à

envisager était la mise en place d'un mécanisme de direction efficace doté d'une structure institutionnelle plus légère, comme un conseil exécutif ou un conseil de direction, similaire à celle d'autres fonds et programmes. Une délégation a déclaré que, si l'efficacité d'ONU-Habitat et sa responsabilité devant les États Membres devaient être renforcées, il fallait néanmoins éviter d'accroître la bureaucratie.

30. Certaines délégations ont accueilli avec satisfaction la recommandation du Groupe visant à renforcer la présence du personnel d'ONU-Habitat à New York, en particulier les fonctionnaires de rang supérieur, en vue d'améliorer la coordination et de resserrer les liens avec les entités des Nations Unies qui s'y trouvent. Une délégation a toutefois déclaré ne pas être sûre de comprendre en quoi cette mesure renforcerait effectivement la coordination. Une délégation s'est déclarée défavorable à la proposition de renforcer les effectifs d'ONU-Habitat à New York ou à Nairobi au vu des difficultés financières que connaît le Programme.

31. Un intervenant a déclaré souscrire à la proposition visant à déplacer les bureaux régionaux d'ONU-Habitat dans les villes sièges des commissions régionales. Néanmoins, certains intervenants ont dit ne pas voir les avantages d'une telle mesure et demandé que cette proposition fasse l'objet d'un examen plus approfondi. Un représentant a souligné la nécessité de renforcer la collaboration entre les bureaux de pays et les bureaux de liaison d'ONU-Habitat et les autres bureaux régionaux des entités des Nations Unies. Un intervenant a proposé la création d'un bureau régional d'ONU-Habitat dans la région des Balkans.

32. Un intervenant a déclaré que l'avenir d'ONU-Habitat dépendait de la bonne direction de l'entité et demandé au Secrétaire général et aux États Membres de contribuer à la recherche de la personne la plus qualifiée pour prendre la tête du Programme en janvier 2018.

D. Mandat d'ONU-Habitat

33. Les recommandations du Groupe concernant les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, notamment la proposition de plafonner les contributions préaffectées aux activités opérationnelles, ont recueilli un accueil mitigé. Certains représentants ont salué l'accent mis sur le renouvellement de l'engagement d'ONU-Habitat en faveur de sa mission normative et noté que la baisse des contributions avait conduit le Programme à se concentrer sur ses activités opérationnelles financées par des contributions préaffectées. Des représentants ont approuvé la proposition visant à limiter les fonds préaffectés aux activités opérationnelles et ont en outre prôné une plus grande transparence de la part des États Membres concernant l'utilisation de ces fonds.

34. Cependant, d'autres représentants ont souligné que les activités opérationnelles étaient une composante fondamentale du mandat général d'ONU-Habitat, expliquant que les fonctions normatives ne pouvaient être menées à bien sans une bonne compréhension de la situation sur le terrain. Les représentants ont estimé que les activités opérationnelles d'ONU-Habitat étaient importantes pour rechercher et élaborer des solutions adaptées en fonction du contexte aux problèmes relatifs aux établissements humains et que le plafonnement des contributions préaffectées aux activités opérationnelles ne serait par conséquent pas idoine.

35. Une délégation a considéré que cantonner le Programme à des activités normatives réduirait considérablement sa capacité de répondre aux besoins aux niveaux national et local. Aussi a-t-elle fait valoir qu'ONU-Habitat devrait se concentrer sur des activités tant normatives qu'opérationnelles pour répondre aux demandes nationales. Une autre délégation a déclaré que, plutôt que d'instaurer un

plafond, il valait mieux adopter une approche davantage stratégique et programmatique de la gestion des projets au titre des fonds préaffectés afin de tirer le meilleur parti de leur valeur normative et de leurs contributions.

36. Un intervenant s'est dit favorable à la recommandation tendant à ce qu'ONU-Habitat se concentre principalement sur l'urbanisme, l'aménagement urbain, les politiques urbaines nationales, l'habitat informel et l'exclusion. Un autre intervenant a souligné que le logement, les biens fonciers, l'amélioration des bidonvilles et les finances municipales ne devaient pas être oubliés. Relevait que de nombreuses collectivités territoriales dans les pays en développement manquaient cruellement de revenus, aux niveaux local et national, il a affirmé qu'il était prudent de permettre à ONU-Habitat de continuer de travailler sur les finances municipales dans le cadre de l'économie urbaine.

37. Des participants ont également estimé que les tâches suivantes devraient faire partie du mandat du Programme : suivi et examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes; coordination interinstitutions; production et diffusion de connaissances; promotion et renforcement des capacités; collecte et analyse de données.

E. Capacité financières d'ONU-Habitat et partenariats

38. Les intervenants ont convenu que le manque de financements stables et prévisibles d'ONU-Habitat entravait l'exécution de son mandat. Les représentants sont tombés d'accord pour dire qu'un plan de sauvetage financier urgent dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies était nécessaire pour préserver, stabiliser et renforcer rapidement ONU-Habitat. Ils ont aussi admis que les États Membres devaient s'employer à garantir le caractère durable et prévisible des contributions volontaires versées à ONU-Habitat et à augmenter la part du budget de l'Organisation allouée à l'entité. Toutefois, s'ils ont reconnu qu'il fallait rechercher des sources de financement innovantes et accroître le financement ordinaire et les contributions volontaires, les participants se sont inquiétés d'une éventuelle augmentation de la charge pour les pays en développement et ont demandé au Groupe de donner des précisions sur ce point.

39. La recommandation du Groupe tendant à ce que le financement du Programme soit renforcé a reçu un accueil favorable. Une délégation a proposé d'envisager d'élargir la base de donateurs en vue de mobiliser des ressources et s'est, à cet égard, félicitée de la recommandation du Groupe visant à élaborer un plan de financement stratégique. Elle a également indiqué qu'il fallait réfléchir à la manière d'associer les acteurs étatiques et non étatiques, notamment le secteur privé et les collectivités territoriales, sans affaiblir le rôle central des administrations centrales. Une autre délégation a accueilli avec satisfaction la recommandation invitant à rechercher de nouvelles modalités de financement pour recueillir des contributions auprès des États Membres, notant à cet égard la création du Groupe d'amis sur le financement des objectifs de développement durable, dont l'objectif est de trouver de nouvelles sources de financement. Un représentant s'est dit favorable à la mise en place d'un groupe d'États Membres chargé d'élaborer des propositions pour le financement des besoins essentiels d'ONU-Habitat avant que ne soit examinée la résolution de l'Assemblée générale sur le renforcement d'ONU-Habitat.

40. Certaines délégations se sont faites l'écho du sentiment croissant selon lequel ONU-Habitat devait regagner la confiance des États Membres et que les changements en ce sens devaient s'inscrire pleinement dans la continuité de la réforme générale du système des Nations Unies pour le développement. Dans ce contexte, il a été souligné qu'ONU-Habitat devait pouvoir définir son avantage

comparatif par rapport aux autres entités des Nations Unies et proposer une vision concrète de la forme que devrait prendre sa collaboration avec ces organismes. Il a été dit qu'ONU-Habitat devait intensifier ses efforts de réforme interne visant à accroître l'efficacité et la transparence en améliorant les procédures relatives à la documentation, à l'établissement de rapports ainsi qu'à l'approbation et à la gestion des projets.

41. Une intervenante a estimé qu'il n'était pas nécessaire de créer un fonds mondial d'affectation spéciale, au motif qu'une telle mesure aurait pour effet de fragmenter la structure d'ONU-Habitat.

42. Un intervenant a fait remarquer que, compte tenu du besoin urgent de ressources financières que connaissent les petits États insulaires en développement, il importait que les engagements en matière d'aide publique au développement soient pleinement tenus et servent à renforcer ONU-Habitat et d'autres entités.

43. Les intervenants ont accueilli avec satisfaction les recommandations visant à renforcer les relations d'ONU-Habitat avec les collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé ainsi qu'avec les autres entités des Nations Unies. Un intervenant a fait valoir que la recommandation tendant à créer un comité des parties prenantes méritait de plus amples discussions.

F. Bonnes pratiques et exemples de réussite

44. Plusieurs États Membres ont évoqué des bonnes pratiques et des exemples de réussites et fait part des difficultés rencontrées par leurs pays dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. De nombreux représentants ont indiqué que leurs pays s'étaient dotés de programmes, de stratégies, de politiques et de lois relatifs à l'urbanisme dans le cadre de leurs efforts de mise en œuvre. Une délégation a appelé l'attention sur la menace que constituait le terrorisme pour l'urbanisation et estimé que cette menace devrait être surveillée par ONU-Habitat. Une autre délégation a expliqué que la pauvreté, le manque d'investissement et la faiblesse des capacités techniques étaient les principaux problèmes auxquels se heurtait son pays dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Elle a insisté sur le fait que les cloisonnements et les solutions toutes faites ne pouvaient que nuire aux infrastructures et services urbains déjà modestes du pays.

45. D'autres intervenants ont déclaré que leurs pays s'employaient déjà à mettre en œuvre la vision du Nouveau Programme pour les villes, comme en témoignait la mise en place de programmes d'urbanisation régionaux et nationaux ainsi que l'adoption de législations correspondantes. En vue de promouvoir conjointement le développement urbain durable avec des partenaires mondiaux, ils ont proposé de remédier aux inégalités urbaines tout en mettant l'accent sur les besoins propres des personnes et des communautés marginalisées et vulnérables. Rappelant qu'un changement réel dans l'élaboration des politiques dans et pour les zones urbaines était nécessaire, ils ont invité à renouveler l'engagement en faveur du renforcement des capacités des administrations infranationales et locales dans tous les domaines de la gouvernance.

46. Plusieurs représentants ont souligné que le développement urbain durable était un élément important du Programme 2030 et mis en évidence la nécessité de planifier la taille et l'aménagement des villes ainsi que d'améliorer les infrastructures. Des participants ont également indiqué qu'il fallait adopter une approche fondée sur les droits de l'homme, notamment le droit au développement et

la prise en compte de la problématique hommes-femmes, dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

G. Observateurs et parties prenantes

47. L'observateur du Saint Siège a souligné que nombre des problèmes que connaît la famille pouvaient être exacerbés dans les grandes villes et que, dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, tout devait être mis en œuvre pour que les familles puissent exercer leurs droits fondamentaux. Il a déclaré qu'il fallait créer et protéger des espaces communautaires, des repères visuels et des paysages urbains pour donner aux citoyens un sentiment d'appartenance à la ville.

48. Un représentant du CICR s'est félicité que le Groupe reconnaisse l'urbanisation croissante des conflits armés et l'effet profond que la destruction des infrastructures civiles a sur le programme de développement des villes et sur la fourniture de services de base. Il a fait valoir que le Nouveau Programme pour les villes devait appuyer la planification urbaine contemporaine et la prestation de services adaptés aux conflits armés et aux crises, et réduire les effets des déplacements forcés dans les milieux urbains.

49. Un représentant de la FICR s'est réjoui que le Groupe évoque les liens complexes qui existent entre la pauvreté, les inégalités, l'exclusion et l'urbanisation des catastrophes et des crises. Il a également salué la proposition du Groupe tendant à accorder davantage d'attention aux liens entre développement et action humanitaire, soulignant que les collectivités territoriales et les populations locales devaient être au centre des efforts visant à prévenir et à atténuer les pressions et chocs quotidiens ou exceptionnels ainsi qu'à y faire face et à s'en relever.

50. Les représentants des collectivités territoriales ont souligné que les autorités locales étaient essentielles pour appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et celle du Programme 2030. Le maire de Soria a affirmé qu'il était nécessaire d'intégrer les efforts de l'ONU pour veiller à ce que les objectifs de développement durable soient atteints. Le maire de Des Moines a invité le Secrétaire général à inclure dans ses projets de réforme un chapitre consacré à la participation des parties prenantes à l'Organisation des Nations Unies. La maire de Penang a appelé non seulement à donner un plus grand poids aux autorités locales, mais aussi à étendre le transfert du pouvoir aux citoyens. Elle a également fait valoir qu'il fallait inscrire la problématique hommes-femmes dans l'action des collectivités territoriales. Le représentant de la mairie de Montréal a attiré l'attention sur l'importance d'intégrer de façon transversale le Nouveau Programme pour les villes dans les activités de l'ONU et de créer des partenariats entre les administrations nationales, les collectivités territoriales et les villes dans le cadre de sa mise en œuvre.

51. Un représentant du Coordonnateur du Groupe consultatif pour l'égalité des sexes a souligné qu'il fallait écouter les femmes et les associer véritablement à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à celle du Programme 2030. Il a toutefois ajouté qu'il fallait faire de même avec la communauté lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre ainsi qu'avec les migrants, les réfugiés, les personnes âgées et les peuples autochtones.

52. Une représentante de la Fédération internationale des administrateurs de biens conseils immobiliers a indiqué que l'Initiative pour la prospérité des villes, mise au point par ONU-Habitat pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes au niveau local, était un outil très utile. Elle s'est

déclarée convaincue que les entreprises commerciales et industrielles s'avéreraient des partenaires essentiels pour élaborer des initiatives et permettre des avancées solides, ainsi que pour valoriser la stratégie de développement durable et ainsi accroître le financement.

53. Un représentant du University College London a déclaré qu'il fallait renforcer les capacités dans le domaine des sciences urbaines et proposé la création d'un mécanisme permettant de favoriser les liens entre scientifiques et décideurs politiques.

54. Un représentant de la Fondation Avina a expliqué que le Nouveau Programme pour les villes offrait une occasion exceptionnelle de promouvoir une participation plus intégrée des organismes philanthropiques à l'urbanisation. Il a ajouté que les fondations pouvaient mettre au point des modèles novateurs pour l'application de solutions, partager les bonnes pratiques et promouvoir de meilleures politiques publiques. Il a affirmé que les efforts de coordination devaient être renforcés et liés aux mécanismes de financement, en s'appuyant sur l'expérience tirée de la mise en œuvre d'autres méthodes de financement au sein du système des Nations Unies.

55. Un représentant de l'Association internationale des urbanistes a déclaré que les spécialistes des établissements humains et de l'urbanisation appelaient de leurs vœux un nouveau pacte urbain mondial et de nouvelles alliances pour les villes. Tout en reconnaissant l'utilité de l'Indice de prospérité des villes, il a également attiré l'attention sur le rôle joué par l'investissement dans le capital social et humain dans la mise en œuvre du Programme 2030. Il a exprimé le souhait que le Forum urbain mondial devienne un espace mondial d'échange pour les acteurs de l'urbanisation.

56. Une représentante du grand groupe des enfants et des jeunes a proposé la création d'une équipe spéciale interinstitutions sur le développement urbain durable, coprésidée par ONU-Habitat et par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en vue de réunir les différentes entités des Nations Unies et ainsi d'éviter les cloisonnements et de renforcer l'efficacité. Elle s'est déclarée gravement préoccupée par la composition du comité des parties prenantes, faisant valoir qu'il ne suffisait pas de faire référence aux parties prenantes pour garantir un espace institutionnel et assurer une participation fondée sur des droits. Elle a ajouté qu'ONU-Habitat devait faciliter la mise en place d'un cadre permettant de réglementer et de contrôler l'impact des activités du secteur privé sur les droits de l'homme, la protection de l'environnement et le progrès social.

IV. Tables rondes

Table ronde 1 : Le positionnement d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes : le mandat normatif et opérationnel d'ONU-Habitat et sa collaboration avec les pouvoirs publics et les parties prenantes

57. La première table ronde interactive était axée sur le mandat normatif et opérationnel d'ONU-Habitat et sur sa collaboration avec les pouvoirs publics et les parties prenantes. Elle était animée par le Vice-Président exécutif et Directeur général du World Resources Institute, Manish Bapna, et avait pour intervenants les membres du Groupe indépendant de haut niveau suivants : la Coprésidente du Groupe, Rosario Robles; l'ancien Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, František Ružička; la représentante du district de Qacha's Nek au Parlement du Lesotho, Pontso S. M. Sekatle.

58. Une intervenante est revenue sur la recommandation faite par le Groupe de haut niveau dans son rapport de favoriser une logique plus territoriale. Elle a noté que cette logique s'appliquait à l'ensemble du « territoire » et pas seulement aux zones urbaines ou rurales, ajoutant qu'elle mettait en jeu différents niveaux de gouvernance.

59. Les participants à la table ronde ont reconnu l'importance des travaux normatifs d'ONU-Habitat et la nécessité de relier les aspects normatifs et opérationnels de son mandat. Il a été souligné que les travaux normatifs devaient orienter les activités menées dans le cadre du Programme et que les enseignements tirés des activités opérationnelles devaient inversement déboucher sur des règles et des normes. On a donc insisté sur l'importance d'améliorer la qualité de ces deux aspects.

60. Une intervenante a ajouté qu'il était nécessaire d'élargir le mandat du Programme afin que soit prise en compte la croissance des zones métropolitaines. Elle a souligné qu'ONU-Habitat devait être moins réactive et plus proactive et préparer des propositions relatives à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de l'objectif de développement durable n° 11. Elle a toutefois précisé qu'il ne fallait pas pour autant négliger l'aspect opérationnel des travaux d'ONU-Habitat.

61. Un autre intervenant a déclaré que le Nouveau Programme pour les villes permettrait de s'attaquer aux problèmes de l'urbanisation, notamment aux phénomènes des embouteillages et des bidonvilles dans les zones urbaines. Le Groupe indépendant de haut niveau a toutefois considéré qu'ONU-Habitat ne pouvait pas être le seul coordonnateur du Nouveau Programme et que, compte tenu de la nature transversale de ce dernier, il était nécessaire que le système des Nations Unies dans son ensemble œuvre à sa mise en œuvre. Au vu de l'appui fourni par ONU-Habitat aux États Membres, aux organismes des Nations Unies et à d'autres parties prenantes, sous la forme d'orientations et d'outils, le Groupe a estimé que le Programme avait un rôle de premier plan à jouer dans les domaines de la planification urbaine, de la décentralisation et de la gouvernance, en particulier s'agissant de répondre aux besoins des groupes vulnérables des zones urbaines et du secteur informel.

62. Au cours du débat interactif, les représentants des États Membres ci-après ont posé des questions et fait des observations : Mexique, États-Unis d'Amérique, Inde et Fédération de Russie.

63. Un représentant s'est félicité de la proposition faite par le Groupe de mettre l'accent sur les régions métropolitaines, cette stratégie pouvant orienter les discussions, notamment au niveau local, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement durable. Il a également salué le caractère transversal des travaux du Groupe, qui permettait de faire tomber bien des cloisonnements. À cette observation, un intervenant a répondu que, même si aucune cloison n'avait encore été abattue, le Groupe continuerait d'encourager la communication horizontale dans et entre les organisations du système des Nations Unies.

64. Une représentante a déclaré que son pays souscrivait à la plus grande partie du rapport mais a demandé des éclaircissements sur les tâches, rôles et responsabilités revenant à ONU-Habitat, ajoutant que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes était une tâche trop vaste pour une seule entité. Elle a précisé que les activités opérationnelles et normatives du Programme devaient être clairement mises en lien et recommandé qu'ONU-Habitat continue de faire collaborer les autorités nationales et territoriales et la société civile, comme il l'avait jusque-là si bien fait.

65. Un intervenant a indiqué que les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat devaient être complémentaires et synergiques. Il a également déclaré que le phénomène de diversification urbaine devait être pris en considération et intégré dans les politiques futures et que les pays devaient mettre en commun leurs connaissances à ce sujet. Il a en outre reconnu la nécessité d'adopter une logique territoriale.

66. Un représentant a déclaré que, tout comme le Groupe, son pays estimait qu'il était nécessaire de confier davantage de responsabilités aux collectivités territoriales. Il a cependant indiqué qu'il ne voyait pas clairement comme cet objectif serait atteint et souligné qu'ONU-Habitat devait coopérer avec les représentants des autorités nationales. Il a fait valoir qu'ONU-Habitat avait pour mission de créer des conditions propices à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Une intervenante lui a répondu que c'était aux pays qu'il revenait de partager leurs ressources et leurs pouvoirs avec les autorités locales. Elle a ajouté que, si l'Organisation des Nations Unies cherchait à être inclusive et à travailler avec différents types de parties prenantes, ONU-Habitat se concentrait, pour sa part, sur la collaboration avec les États à l'échelon national et, de manière informelle, avec les collectivités territoriales. Elle a par ailleurs souligné que la coordination au niveau local devait s'inscrire dans un cadre formel, le travail de législation et de planification se faisant à ce niveau-là.

67. Des représentants de la société civile ont posé des questions sur les outils et les ressources devant servir à donner des orientations normatives aux États, sur la façon dont ONU-Habitat pourrait aider les autorités locales à mettre en œuvre de façon autonome le Nouveau Programme pour les villes, et sur les possibilités d'améliorer les relations entre États et autorités locales à cette fin.

68. Un intervenant a déclaré qu'il fallait autonomiser les autorités locales et qu'il était nécessaire d'adopter des mécanismes favorisant leur participation, ainsi que celle des citoyens, dans le cadre du système des Nations Unies.

69. Un autre intervenant a expliqué que le Groupe avait été guidé par le rôle d'ONU-Habitat comme organisation intergouvernementale ainsi que par des considérations d'inclusivité et de diversité. Il a ajouté que, si le Groupe respectait le rôle joué par les autorités nationales, il était néanmoins nécessaire de créer un mécanisme permettant la participation active des collectivités territoriales et des villes ainsi que le partage d'expériences. Il a affirmé que l'approche normative n'était pas figée et devait au contraire pouvoir s'adapter à diverses situations.

Table ronde 2 : Le positionnement d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes : la structure de gouvernance et les capacités financières d'ONU-Habitat

70. La deuxième table ronde interactive avait pour objet la structure de gouvernance et les capacités financières d'ONU-Habitat. Elle était animée par Manish Bapna et avait pour intervenants les membres du Groupe indépendant de haut niveau suivants : le Coprésident du Groupe, Mpho Parks Tau; le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Dian Triansyah Djani; l'architecte, spécialiste de l'aménagement urbain et membre fondateur du Congress for the New Urbanism, Peter Calthorpe; la fondatrice et Directrice de la Society for the Promotion of Area Resource Centres, Sheela Patel.

71. Les intervenants ont expliqué que le Groupe indépendant de haut niveau avait cherché à imaginer une structure de gouvernance d'ONU-Habitat qui permette de contribuer à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Un intervenant a fait observer que, contrairement à certaines critiques entendues après la publication du rapport, la structure proposée n'était pas excessivement complexe. Il a expliqué qu'au contraire, elle établissait un lien très simple entre l'Assemblée générale et le conseil d'orientation, dont la création a été recommandée pour veiller à ce que toutes les parties intéressées prennent part aux activités d'ONU-Habitat. Dans cette nouvelle structure, a-t-il ajouté, le Comité des représentants permanents a en outre été conservé afin de permettre aux États Membres d'avoir des contacts directs avec le Programme.

72. Les intervenants ont insisté sur la proposition du Groupe en faveur de la composition universelle d'ONU-Habitat. Ils ont indiqué qu'une telle évolution renforcerait la transparence et la communication et inspirerait aux pays un sentiment d'appropriation et d'appartenance susceptible de déboucher sur un accroissement des contributions. Un intervenant a relevé que, dans le cas du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le passage à une composition universelle s'était traduit par une augmentation des contributions préaffectées.

73. Au cours du débat interactif, les représentants des États Membres ci-après ont posé des questions et fait des observations : États-Unis d'Amérique, Colombie, Fédération de Russie, Finlande, Botswana et Éthiopie.

74. Une représentante a fait valoir que le passage à une composition universelle aurait pour effet d'affaiblir plutôt que de renforcer le Programme. Elle s'est interrogée sur la réalité de la corrélation entre le passage à la composition universelle et l'augmentation des contributions reçues par le PNUE. Tout en se déclarant favorable à l'universalisation du Programme, un autre représentant a fait remarquer que, dans le cas du PNUE, cette évolution s'était accompagnée d'un certain nombre de difficultés.

75. S'agissant de la création d'ONU-Villes, un représentant a estimé qu'il valait mieux améliorer la structure existante d'ONU-Habitat plutôt que de créer des structures de gouvernance parallèles. Un autre représentant, considérant lui aussi que la création d'une nouvelle structure de coordination n'était sans doute pas la meilleure solution, a proposé de mener une analyse comparative pour trouver des moyens de renforcer la coordination interinstitutions dans le cadre des structures existantes. Une délégation a par ailleurs demandé des éclaircissements sur les liens qui existeraient entre ONU-Villes et le Département des affaires économiques et sociales. Son représentant a voulu savoir si le Groupe avait pris en considération l'exemple du Groupe de la gestion de l'environnement et du PNUE. Une autre délégation a demandé pourquoi, si l'objectif était de renforcer la coordination, il avait été proposé d'implanter ONU-Villes à New York plutôt qu'à Nairobi.

76. Les intervenants ont expliqué qu'ONU-Villes avait vocation à jouer un rôle de coordinateur et non à concurrencer ou à remplacer d'autres organismes et qu'ONU-Habitat resterait l'entité opérationnelle principale. Ils ont indiqué que l'implantation à New York permettrait à cette nouvelle entité de collaborer rapidement et facilement avec d'autres organismes des Nations Unies, dans la mesure où la plupart y sont présents.

77. Compte tenu du grand besoin de ressources et de l'insuffisance des fonds disponibles, un intervenant a indiqué qu'il était nécessaire qu'ONU-Habitat attire un flux constant de contributions volontaires. Il a expliqué que l'accroissement de la transparence et de la prévisibilité des activités du Programme pourrait renforcer la confiance de ses parties prenantes. C'est la raison pour laquelle, a-t-il ajouté, le

Groupe a proposé de plafonner le pourcentage des ressources de base consacrées aux effectifs et aux autres frais administratifs et recommandé qu'une limite soit fixée aux contributions des États Membres préaffectées aux activités opérationnelles.

78. Un intervenant a fait observer que l'urbanisme pouvait être l'un des moyens les plus rentables de régler plusieurs problèmes, une seule et même stratégie pouvant répondre à de nombreuses questions. Il a ajouté que, si l'on parvenait à faire prendre conscience de cette réalité, les parties intéressées seraient plus enclines à investir. Il a également noté que tout changement nécessitait des fonds et un consensus et que le consensus pouvait se faire lorsque toutes les parties concernées y trouvaient leur compte. Il a indiqué que le passage à une composition universelle et la création d'un mécanisme de coordination comme ONU-Villes permettraient de mobiliser des contributions non seulement auprès des États Membres mais aussi auprès des fondations du monde entier.

79. Une autre intervenante a signalé qu'il était dès aujourd'hui nécessaire de mieux comprendre les enjeux de l'urbanisation et la complexité de ce phénomène pour réduire les coûts futurs. Elle a également souligné que ces changements pourraient permettre de susciter de nouvelles formes d'investissement important grâce à la participation de nombreux acteurs, notant que l'Organisation des Nations Unies avait la possibilité de mettre en place des protocoles permettant de dégager un consensus à cet égard.

Table ronde 3 : La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des objectifs de développement durable : le rôle des organismes du système des Nations Unies

80. La troisième table ronde interactive portait sur le rôle des organismes du système des Nations Unies dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle était animée par la Directrice exécutive chargée des politiques de la Fondation pour les Nations Unies, Min Thu Pham, et avait pour intervenants les personnes suivantes : la Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Grete Faremo; le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales, Thomas Gass; l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Magdy Martínez-Solimán; la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat, Aisa Dacyira; le Premier Vice-Président pour le Programme de développement à l'horizon 2030, les relations avec les organismes des Nations Unies et les partenariats du Groupe de la Banque mondiale, Mahmoud Mohieldin; la Directrice adjointe du bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Grainne O'Hara.

81. Les intervenants ont commencé par décrire le rôle joué par leurs entités respectives dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ainsi, il a été dit que le PNUD contribuait à renforcer la gouvernance et le développement au niveau local en s'employant à accroître la capacité des administrations locales de fournir des services, de promouvoir une économie locale dynamique, de créer des emplois et de garantir la tenue d'élections locales légitimes; que le Département des affaires économiques et sociales effectuait des analyses, des études statistiques et des prévisions sur l'urbanisation et jouait un rôle important en aidant les États Membres dans le cadre de l'examen intergouvernemental du Programme 2030; que le Groupe

de la Banque mondiale travaillait à recenser les lacunes en matière de financement, à élaborer des cadres réglementaires, à fournir des données et une assistance technique ainsi qu'à renforcer les capacités; que l'UNOPS était chargé de construire des infrastructures en faisant appel à des entrepreneurs et à des travailleurs locaux; que le HCR avait un rôle à jouer s'agissant des aspects liés au développement du Nouveau Programme pour les villes, en particulier face aux nouvelles réalités des déplacements; qu'ONU-Habitat œuvrait, en collaboration avec la Banque mondiale et le PNUD, à la création d'un fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer le financement de l'urbanisation.

82. Un intervenant a déclaré qu'il fallait considérer l'urbanisation comme un moyen de réaliser les objectifs de développement durable et que le Nouveau Programme pour les villes était un outil permettant de parvenir à un développement inclusif, sûr et durable. Il a expliqué que l'ONU devait non seulement sauver des vies mais également poser les fondements nécessaires à la transformation des actions humanitaires en initiatives de développement, processus supposant une concertation entre différentes institutions. Il a ajouté qu'il fallait, d'une part, mettre à la disposition des États Membres des compétences techniques et analytiques objectives afin de les aider à recenser les problèmes urbains et à rechercher les meilleurs moyens d'y faire face, et, d'autre part, adopter des politiques permettant de libérer le potentiel des villes.

83. Il a été noté que les décisions relatives aux infrastructures avaient des répercussions à long terme. Il a été expliqué que des infrastructures solides étaient indispensables à la croissance et à la résilience et que, même s'ils étaient initialement coûteux, les investissements dans ce domaine se traduisaient à terme par des coûts d'entretien et des pertes de vies humaines moins élevés. Il a été dit que les situations de réfugiés prolongées montraient qu'il fallait mettre en œuvre des stratégies de développement dès le début des crises.

84. S'agissant de la coopération et de la coordination, un intervenant a recommandé que les organismes du système des Nations Unies s'inspirent de la façon dont les villes et autres établissements urbains collaboraient et mettaient en œuvre les engagements au niveau local. Un autre intervenant a souligné que la question des finances municipales devait être traitée correctement, notant que seules 2 des 19 sources de revenus possibles recensées par le Groupe de la Banque mondiale étaient exploitées par les municipalités. On a également insisté sur l'importance des marchés publics dans le développement durable. Un intervenant a encouragé à davantage rechercher la coopération du secteur privé, de nombreux investisseurs privés s'étant fermement engagés à œuvrer en faveur d'un avenir durable.

85. Un représentant de l'Organisation internationale pour les migrations a souligné que, dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes, les migrants et les réfugiés relevaient de la question urbaine et devaient être traités comme des titulaires de droits, indépendamment de leur statut migratoire. Un représentant du Programme alimentaire mondial a déclaré que son organisation allait mettre en œuvre une nouvelle politique urbaine axée sur le renforcement des partenariats. Un représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fait remarquer que l'Office avait récemment organisé, en collaboration avec ONU-Habitat et le Gouvernement canadien, une réunion d'experts pour débattre des questions de la corruption, de la justice, de la criminalité urbaine et de la sécurité dans les villes. Un représentant de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a indiqué qu'il fallait déployer des efforts considérables pour que la problématique hommes-femmes soit prise en compte aux

niveaux national et local dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes.

86. Une représentante a expliqué que, dans son pays, la mise en place d'un cadre de développement urbain intégré avait permis d'instaurer une coordination entre les autorités locales et les organismes publics chargés des transports, de l'eau et de la planification urbaine. Elle s'est demandée pourquoi les organismes compétents du système des Nations Unies, tels que le PNUE et le Département des affaires économiques et sociales, ne coordonnaient pas de la même façon leur présence sur le terrain.

87. La modératrice a demandé aux intervenants si le modèle actuel des équipes de pays des Nations Unies était bien adapté pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et le Programme 2030 et les a interrogés sur les meilleurs moyens de renforcer les synergies au sein du système des Nations Unies.

88. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il était nécessaire de définir un objectif commun afin d'améliorer la coordination et de dialoguer directement avec les acteurs locaux en vue de trouver des solutions. Un intervenant a mis en garde contre l'idée d'un mécanisme de gouvernance rigide. Un autre a estimé que l'ONU devait faire preuve d'une plus grande transparence et d'une plus grande responsabilité dans son travail de coordination et qu'elle devait améliorer son rôle de conseil auprès des États Membres. Il a également été dit que tout mécanisme de coordination devant être créé au niveau mondial devait avoir pour objectif de faire figurer la question des villes et autres établissements urbains au cœur de l'ordre du jour des Nations Unies. Un intervenant a noté que le Nouveau Programme pour les villes précisait le rôle des administrations centrales et des collectivités territoriales, les politiques urbaines nationales devant appuyer la planification urbaine au niveau des villes et les collectivités territoriales devant pouvoir négocier de manière stratégique avec les administrations centrales.

Table ronde 4 : La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des objectifs de développement durable : le rôle de la collaboration multipartite

89. La quatrième table ronde interactive était consacrée au rôle de la collaboration multipartite dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle était animée par le Chef de cabinet au Bureau du Président de l'Assemblée générale, Tomas Anker Christensen, et avait pour intervenants les représentants de collectivités territoriales et de parties prenantes suivants : la maire de Madrid, Manuela Carmena; la Présidente de l'Assemblée générale des partenaires, Eugenie Birch; le Directeur de l'Indian Institute for Human Settlements, Aromar Revi; le responsable général du secteur des villes et autorités locales de PricewaterhouseCoopers et membre du Global Future Council on Cities du Forum économique mondial, Hazem Galal; la Première Vice-Présidente chargée du marketing, de la communication et des affaires publiques du Rockwool Group, Mirella Vitale; la Directrice exécutive de l'Asociación Ciudadana por los Derechos Humanos (Argentine), María José Lubertino.

90. Les intervenants ont commencé par souligner l'importance de la participation et de la collaboration des parties prenantes à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont ajouté que l'établissement de partenariats pouvait grandement contribuer à arrêter des politiques et à trouver des solutions axées sur l'urbanisation durable.

91. Les intervenants ont également noté l'importance cruciale de la mise en œuvre et les obstacles auxquels cette dernière se heurte, l'un d'entre eux allant jusqu'à dire qu'elle coûterait des billions de dollars. Cet intervenant a ajouté que la mise en œuvre reposerait sur les citoyens, sur les entreprises ainsi que sur les administrations centrales et les collectivités territoriales. Il a expliqué qu'ONU-Habitat n'était plus la seule entité chargée de mettre en œuvre l'objectif de développement durable n° 11 et qu'il était nécessaire que la mise en œuvre se fasse de façon intégrée au niveau local sous l'impulsion des administrations centrales. Il a indiqué qu'il fallait pour ce faire que l'Organisation des Nations Unies adopte une nouvelle méthode de travail et que de nouveaux arrangements budgétaires soient trouvés. S'agissant des partenariats public-privé, un autre intervenant a déclaré qu'il fallait que le secteur privé soit associé plus tôt au travail de planification. Plusieurs intervenants ont évoqué la nécessité de tirer parti de l'efficacité et des connaissances des acteurs du secteur privé. Un autre a souligné le rôle joué par les maires, qui représentent les citoyens et s'expriment en leur nom.

92. Durant le débat qui a suivi, plusieurs représentants ont noté qu'il importait de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans le processus d'urbanisation et de veiller à ce que des femmes participent aux associations afin que la question de l'égalité des sexes soit prise en considération. Ils ont souligné que la participation des femmes et de la société civile était essentielle.

93. Un représentant d'autorités locales a affirmé que les populations locales devait également être associées à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

94. Un autre représentant de la société civile a fait valoir que les personnes handicapées ne faisaient pas que bénéficier de services mais apportaient également une contribution importante à la mise en œuvre du Nouveau Programme et à la réalisation des objectifs de développement durable. Il a ajouté que le moment était propice pour transformer les mentalités et promouvoir l'inclusion. En réaction à ces déclarations, un intervenant a évoqué les progrès réalisés en matière d'accessibilité, tant du point de vue des infrastructures que des mentalités, à Sotchi (Fédération de Russie) et à Rio de Janeiro (Brésil) dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques. Il a néanmoins souligné que ces améliorations ne devaient pas dépendre des grandes manifestations et que la question de l'accessibilité devait être envisagée d'emblée.

95. Au cours du débat interactif, les représentants des États Membres ci-après ont posé des questions et fait des observations : Singapour, Qatar, Philippines et République dominicaine.

96. Un représentant a décrit le partenariat que son pays avait conclu avec ONU-Habitat en vue de mettre en place des programmes de renforcement des capacités dans d'autres pays afin de les aider à atteindre l'objectif de développement durable n° 11.

97. Un autre représentant a évoqué les difficultés rencontrées par son pays dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et mentionné les activités menées dans son pays par la Société nationale du Croissant-Rouge, organisation travaillant directement avec les communautés.

98. Un participant a décrit l'expérience vécue par son pays lors du passage du typhon Haiyan et expliqué que cet événement avait montré la nécessité d'une collaboration entre les administrations centrales et les collectivités territoriales.

99. Une délégation a évoqué la « culture de la ville » et le « droit à la ville » et demandé comment ces notions devaient être intégrées aux activités de planification.

Un intervenant a répondu que ces notions ne faisaient pas encore partie de l'architecture juridique et qu'ONU-Habitat jouait un rôle crucial à cet égard.

100. Un représentant de la société civile a souligné qu'il fallait associer les jeunes aux discussions et demandé comment on les préparait à devenir des agents de changement.

101. En réponse aux questions et observations formulées par les représentants, les intervenants ont indiqué que tous s'accordaient sur la nécessité de créer des instances multipartites, de faire tomber les cloisonnements et de rassembler afin que tous les intérêts soient représentés. Un intervenant a déclaré que, dans le contexte de l'ONU, il fallait réformer ONU-Habitat ainsi que le système des Nations Unies pour le développement. Tout en reconnaissant l'importance des partenariats entre les différents échelons administratifs, il a soulevé la question du partage des capacités, des finances et de la représentation politique.

102. Une intervenante a indiqué qu'il importait que l'Organisation des Nations Unies crée un espace de dialogue et d'échange qui permette la collaboration de toutes les parties prenantes. Évoquant l'exemple des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et la nécessité pour les États de les ratifier, elle a néanmoins souligné que les mécanismes existants gardaient toute leur raison d'être.

V. Séance de clôture

103. Dans son allocution de clôture, le Président de l'Assemblée générale a déclaré qu'il ressortait clairement des discussions que les États Membres étaient tous décidés à veiller à ce qu'ONU-Habitat et les organismes du système des Nations Unies dans son ensemble contribuent de façon efficace et efficiente à la promotion de l'urbanisation durable. Il a cependant également constaté qu'un certain nombre des recommandations figurant dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau méritaient de plus amples réflexions et discussions. Notant que la deuxième année de mise en œuvre des objectifs de développement durable touchait à sa fin et que les États Membres et les parties prenantes avaient besoin de l'appui de l'Organisation des Nations Unies dans ce cadre, il a invité tout un chacun à agir dans un esprit d'inclusivité et d'universalité de but et à travailler main dans la main pour parvenir au consensus nécessaire pour maintenir la dynamique engagée.

VI. Manifestations parallèles

104. Deux manifestations parallèles ont eu lieu en marge de la réunion. Le Président de l'Assemblée générale a organisé, à l'intention des maires du monde entier, un déjeuner-débat sur le rôle des villes dans la mise en œuvre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes.

105. L'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales et l'Assemblée générale des partenaires ont organisé une consultation avec les parties prenantes sur le rapport du Groupe indépendant de haut niveau.